



SIMONIS Martine

**Association Générale des Journalistes Professionnels de Belgique
(AGJPB)**
Secrétaire Générale
Belgique



L'Association des Journalistes professionnels (AJP) est en Belgique l'organisation représentative des journalistes professionnels francophones et germanophones. Son taux d'affiliation est de 80 %. Elle est active pour toutes les questions qui concernent les journalistes : conditions d'exercice de la liberté de la presse, déontologie (co-fondation du Conseil de déontologie journalistique), éducation aux médias (opération « Journalistes en classe ») conventions collectives (statut pécuniaire, congés...), droits d'auteur (création d'une société de gestion de droits pour les journalistes), service juridique et assistance judiciaire. En 2009, l'AJP a créé le Fonds pour le journalisme, structure indépendante de financement d'enquêtes journalistiques. Depuis 2010, elle a développé des actions en matière d'égalité et de diversité dans l'information et les effectifs journalistiques : GMMP 2010, et, en 2011, enquête sur l'égalité et la diversité en presse quotidienne. Ces deux études sont exploitées dans les rédactions (rencontres avec les professionnels) et dans les écoles de journalisme (sensibilisation des étudiants aux questions de genre et de diversité).

Martine Simonis est Secrétaire nationale de l'AGJPB (Association générale des journalistes professionnels de Belgique) depuis 1992 et Secrétaire générale de l'AJP (Association des journalistes des Journalistes Professionnels – francophones et germanophones) depuis sa création en 1998. Elle est juriste de formation, spécialisée en droit social. Elle est responsable de tous les projets de l'AJP ainsi que de son équipe (3 temps-plein, 3 Tpartiels). Elle assume régulièrement des formations et expertises pour la Fédération Internationale des Journalistes et d'autres organismes internationaux pour les questions journalistiques (statut, déontologie, genre).



martine.simonis@ajp.be

www.ajp.be

MARS - Media & Anti-Racisme dans le Sport

Financé
par l'Union Européenne
et le Conseil de l'Europe



Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe